

# Partir en stage à l'étranger

« Avec le concours financier de la  
Région Nouvelle-Aquitaine »



# MOBILITE Région Nouvelle Aquitaine

## Fiche Informative – Programme de mobilité

Un séjour à l'étranger est sans doute un atout dans votre parcours professionnel et personnel. Il vous permet d'étoffer votre identité professionnelle et d'identifier d'autres modes d'intervention sociale. C'est aussi une expérience personnelle enrichissante qui vous permet d'améliorer vos compétences linguistiques et interculturelles.

Pour cela, une aide de la Région Nouvelle Aquitaine peut vous permettre de financer une partie de votre mobilité.

**Cette aide vous sera octroyée une fois validée par le centre de formation et la Région.**

### Guide

1. Réfléchir à votre projet de mobilité avec votre responsable de formation
2. ASPECTS à prendre en compte avant de candidater
  - Lieu de stage
  - Aspects financiers
  - Hébergement
  - Aspects culturels et linguistiques
3. Remplir le formulaire de candidature (site internet)  
**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**
4. Date limite pour candidater- trois mois avant le départ
5. Entretien avec la Commission à la mobilité suite à la réception de votre formulaire de candidature
6. Demande de subvention à faire sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine ( site Mes démarches en Nouvelle Aquitaine)
7. L'organisme de formation doit valider le dossier
8. La Région traite la demande de subvention

### Merci de rassembler tous les documents et informations suivant.e.s afin de préparer votre mobilité

#### VOUS

- Assurance Civile (indiquer voyage à l'étranger, rapatriement, hospitalisation)
- Attestation sécurité sociale
- RIB
- Carte européenne d'assurance maladie
- Pièce d'identité ou passeport

#### SITE STAGE

- Tuteur du stage (nom-prénom-mail)
- Superviseur du stage (nom-prénom-mail)
- Etablissement de Stage (Nom légal et commercial si différent//Adresse – téléphone – mail)
- Contact administratif du lieu de stage (nom-prénom-mail)

Après le stage, l'attestation de présence sera obligatoire. A remettre sur le site Mes démarches en Nouvelle Aquitaine

*Les aides à la mobilité ne seront pas versées que si votre dossier est dûment complété.*

Tout au long de ces diverses étapes, le service mobilité reste disponible. A toute étape de la procédure, vous pouvez interrompre votre projet. Dans ce cas, veuillez en informer dès que possible les personnes concernées : Organisme d'accueil et Organisme de formation.